



Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2025

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-neuvième session

16 juin–11 juillet 2025

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par Africa Culture Internationale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[22 mai 2025]

* Le présent document est publié tel qu'il a été reçu, dans la langue originale seulement.



Révéler les atrocités cachées : Violations systématiques des droits de l'homme et exécutions extrajudiciaires dans les camps de réfugiés de Tindouf

Nous constatons que depuis sa création par le régime algérien et ses alliés des années 70 , le groupe armé non étatique connu sous le nom du Frente Polisario, n'a cessé de commettre des violations graves des droits de l'homme dans les camps de réfugiés de Tindouf censés abriter des réfugiés et des personnes vulnérables sans épargner ni femmes ni enfants.

Des violations en dehors des radars , avec la complicité de l'État « Hôte » :

Les camps de réfugiés de Tindouf , situés au sud-ouest sur le territoire de l'Algérie sont restés pendant de longues années en dehors des radars de la communauté internationale , ce qui a enhardi le groupe armé non étatique le Frente Polisario, sous l'entière protection diplomatique et militaire de l'Algérie, Au regard du Droit international, la dévolution par l'Algérie de ses pouvoirs administratifs, sécuritaires et militaires.

Au-delà de ce déni de ses responsabilités juridiques et morales par rapport au droit international humanitaire , l'Algérie a permis à un groupe armé non étatique de prendre à main armée le contrôle de facto , des camps des réfugiés en contradiction avec des recommandations de l'assemblée générale de l'ONU, et de la résolution 94 du bureau exécutif du HCR qui confirment le caractère civil et humanitaire des camps des réfugiés.

L'impunité encourage la répressions et l'atteinte au droit à la vie sans motif légal :

Le Frente Polisario et l'armée algérienne , et grâce aux réseaux sociaux , des militants opposants à la leadership ont réussi à extra filtrer des données précieuses qui nous ont permises de recenser ,rien que depuis 2014, au moins 21 cas d'exécutions ou de tentatives d'exécutions extrajudiciaires .

Les 21 cas documentés sont les suivants :

1. Khatri Hammedha Khandoud et Mohamed Aliyene Abbih ont été assassinés, par des tirs de feu de l'armée algérienne, le 05 janvier 2014, vers 18 heures, au niveau de la localité de « oudiyat toutrate », à environ 40 kilomètres des frontières avec la Mauritanie, alors qu'ils étaient, à bord de 3 véhicules, parmi une dizaine de personnes, établis aux camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, dont certains se dirigeaient vers ce pays pour s'approvisionner en marchandises (produits alimentaires, effets vestimentaires, etc...) et d'autres comptaient rendre visite à leurs proches installés au nord de la Mauritanie
2. Barra Ould Mohamed Ould Brahim Ould Mohamed Ould El Ouali, alias « Kari » a succombé à ses blessures, le 28 février 2017, à 12 km à l'est du camp dit « Laayoune » (camps de réfugiés de Tindouf en Algérie), après avoir été atteint par des tirs de l'armée algérienne, au moment où il se trouvait en compagnie de deux éléments du Frente Polisario, à bord de deux véhicules 4x4, au lieu dit « oued amhiya », non loin d'une caserne militaire algérienne, pour récupérer une quantité de Chira auprès d'autres contrebandiers.
3. Hafdallah Abdou Baibbout est décédé, dans la nuit du 03 au 04 mars 2017, à l'hôpital militaire de Tindouf, des suites de tirs de feu d'une patrouille de l'armée algérienne, à 50 km au sud du camp dit « dakhla » (camps de réfugiés de Tindouf en Algérie), près de la frontière algéro-mauritanienne.
4. Brahim Ould Essalek Ould Mohamed Braika, dit « Hamouzi Brahim » a été forcé à se suicider, le 02 juin 2018, à la prison « dhaibia » dans les camps de réfugiés de Tindouf en Algérie, suite au traitement cruel dont il a fait l'objet de la part des éléments de la sécurité du Frente Polisario, sous la supervision des algériens.

5. Ali Makhchouni a été assassiné, le 08 juin 2018, aux environs de Tindouf-ville, après avoir été atteint par des tirs de l'armée algérienne, au moment où il tentait d'acheminer, en compagnie d'autres trafiquants, une quantité de 325 kg de Chira
6. Larabas Ould Abderrahmane Ould Yahdih est décédé, le 23 juin 2018, à l'hôpital de Tindouf-ville, après avoir succombé à ses blessures suite à des tirs de feu de l'armée algérienne, au lieu dit « talha mohamed laabid » relevant d'une zone militaire, à 40 km au nord de Tindouf-ville et ce, au moment où il était à la recherche de métaux précieux en compagnie de jeunes des camps de Tindouf.
7. Limam Ould El Ghazouani Ould M'birik Ould Oumani Ould Lajrab a été assassiné, dans la nuit du 17 au 18 janvier 2019, aux environs du lieu dit « zbayra », relevant de la localité « oum laassel » (330 km au sud-est des camps de réfugiés de Tindouf), par des éléments de l'armée algérienne, lors d'une opération de récupération, en compagnie de quatre éléments du Frente Polisario, à bord d'un véhicule 4x4, d'une quantité de Chira auprès d'autres trafiquants.
8. Yeslam Ahmmedha Khandoud a été assassiné, le 01 août 2019, au lieu dit « zirat » (150 km au sud-est du camp dit « dakhla » aux camps de réfugiés de Tindouf en Algérie) par l'armée algérienne au moment où il était en compagnie d'un groupe d'orpailleurs.
9. Ammahi Ould Hamdi Ould Souilem et Aliyenne Idrissi ont été brûlés à vif, le 19 octobre 2020 au camp dit « dakhla », par l'armée algérienne alors qu'ils se trouvaient dans un puits à la recherche de l'or, après les avoir couverts par une blanquette imbibée d'essence. Ce cas a fait l'objet d'une communication conjointe de trois Procédures Spéciales des Nations Unies adressée à l'Algérie le 07 janvier 2020, comme il a été mentionné dans le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies S/2021/843.
10. Mohamed Ould Mahmoud Laghdaf Ould Sidi Mohamed a succombé, le 04 mars 2021, à ses blessures, à l'hôpital de Tindouf en Algérie, suite à ses blessures graves au ventre et à la tête, conséquentes aux tirs de l'armée algérienne, aux environs de Rabouni.
11. Lakbir Ould Sid Ahmed Ould El Markhi est décédé, le 20 novembre 2021, au lieu dit « sbaityenne » à 05 km à l'ouest de Tindouf, suite à des tirs de l'armée algérienne. Son accompagnateur Ahmed Ould Mohamed Fadel a été arrêté et incarcéré à Tindouf.
12. Aabidate Ould Blal Ould Ali Ould Bannane a été tué, le 25 novembre 2021, à l'est du camp dit « dakhla », suite à des tirs de l'armée algérienne, au moment, où il se trouvait en compagnie d'orpailleurs des camps de Tindouf.
13. Falli Ould Barka a été blessé le 25 novembre 2021, à l'est du camp dit « dakhla », suite à des tirs de l'armée algérienne, alors qu'il faisait partie d'un groupe d'orpailleurs des camps de Tindouf.
14. Bannane Ould El Houceine Ould Sidi Ould Mbirik et l'un de ses accompagnateurs ont été assassinés, le 10 octobre 2022, à l'ouest de la ville de Tindouf, suite à des tirs de l'armée algérienne, alors qu'ils circulaient à bord d'un véhicule après avoir franchi les remblais encerclant les camps sans autorisation du secteur militaire algérien.
15. Hamdi Ould Berrai et El Ghilani Ould Mamti qui faisaient partie d'un groupe de 10 orpailleurs, ont été blessés grièvement dans la soirée du 22 au 23 février 2023, à proximité du camp dit « dakhla », suite à des tirs de l'armée algérienne
16. Said Ould El Bachir Ould Chaabane a été tué, le 12 mars 2023, au camp dit « laayoune », alors qu'il était à bord d'un véhicule de marque « pick-up », suite à des tirs de l'armée algérienne. Selon ses proches, le corps du défunt a été trouvé dépourvu de plusieurs organes, qui auraient été arrachés par un réseau mafieux de médecins travaillant pour le compte de l'armée algérienne.
17. Brahim Souiah et Dahmane Eddouki – Tués le 26 juin 2023 à Grart El Farsik, à 60 km de Rabouni.
18. Trois orpailleurs sahraouis (tribu Jenha) – Abattus le 25 avril 2024 près du site d'orpaillage d'Iguidi, à l'est du camp Dakhla.

19. Majidi Adda Brahim Hmaim et El Ballal Haidasse – Tués le 28 mai 2024 par une frappe de drone de l’armée algérienne. Deux autres Sahraouis ont été grièvement blessés.

20. Sidi Ahmed Ould Ghoulam Ould Bilali – Tué le 9 avril 2025 au sud de la Daira d’Argoub, camp de Dakhla, lors d’une poursuite par une patrouille de l’armée algérienne.

21. Nagem Ould Mahmoud Ould Fendou – Tué le 9 avril 2025 au sud de la Daira d’Argoub, camp de Dakhla, lors d’une poursuite par une patrouille de l’armée algérienne.

Par conséquent, Africa Culture Internationale – Human Right et face à ce carnage sans limite, ni fin, sollicite le CDH à intervenir en toute urgence pour saisir la rapporteur spéciale sur les exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires et le comité des droits de l’Homme à intervenir et ouvrir une enquête sur ses exécutions extrajudiciaires à l’encontre des personnes censés jouir de la protection internationale, de coopérer avec le communauté internationale pour garantir le caractère civil des camps de réfugiés de Tindouf en conformité avec les conclusions N° 94 du comité exécutif du programme du HCR.
